

SOMMAIRE

Votre affectation en stage	PAGE 2
L'année de stage	PAGE 3
Fiche contact à renvoyer	PAGE 4
Coordonnées SNES-FSU	PAGE 5
Calendrier prévisionnel session 2019	PAGE 6

Ces publications du SNES-FSU contiennent les informations indispensables pour l'année de stage. Elles sont disponibles gratuitement dans les sections académiques du SNES-FSU.



Évolution du nombre de postes



Besoin d'agrégés

À la session 2019, le nombre de postes au concours de l'agrégation externe est maintenu au nombre de 1 555. La baisse de 20 % des postes à la session 2018 n'a pas été rattrapée.

Le gouvernement fait le choix de diminuer les recrutements de professeurs du second degré alors que le nombre d'élèves accueillis dans les collèges et lycées est en très forte augmentation (+ 36 000 à la rentrée 2019).

Le SNES-FSU conteste cette politique qui dégrade les conditions d'enseignement et vous appelle à signer et à faire signer la pétition pour exiger l'augmentation du nombre de postes aux concours (<https://petitions.snes.edu/?petition=42>).

Pour le SNES-FSU, l'agrégation doit être revalorisée en terme de carrière et de rémunération. En tout état de cause, elle doit devenir la référence pour le niveau de recrutement, de carrière et de temps de service. Pour cela, il revendique l'augmentation du nombre de postes à l'agrégation, ce qui constituerait un premier pas pour la revalorisation des métiers de l'enseignement et de l'éducation. Une telle mesure, associée à d'autres comme l'instauration de prérecrutements pour que les étudiants préparant les concours soient dégagés des contraintes financières, serait un atout pour enrayer la crise du recrutement qui frappe actuellement l'Éducation nationale.

Lorsque vous serez agrégé stagiaire, vous bénéficierez d'une formation dans le cadre des ESPÉ. Le SNES-FSU est intervenu pour que les stagiaires déjà titulaires d'un master n'aient pas à valider de nouvelles UE voire un nouveau master. Par ailleurs, le SNES-FSU intervient pour que la formation soit réellement une formation d'adulte, débarrassée de tous ses aspects infantilisants, afin que votre temps de service en stage devant élèves soit réduit et limité à un tiers temps, et enfin pour que l'évaluation de la formation et la titularisation se fassent en application de règles claires et transparentes.

Bienvenue au SNES-FSU ! ■

Alain Billate, secrétaire national ; François Boudet, Romain Gentner, Jean-Paul Gaëtan, Melody Martin, Romain Rouzaud, responsables nationaux

VOTRE AFFECTATION EN STAGE

COMMENT ÇA MARCHE ?

Le ministère publiera, en avril, au *Bulletin officiel*, une note de service qui définit les modalités d'affectation des lauréats concours (www.education.gouv.fr, rubrique SIAL). Sous réserve que la nouvelle note de service ne les modifie, voici les règles habituelles.

DEUX TEMPS :

- le ministère vous affecte pour une année dans une académie (juillet) ;
- le rectorat de l'académie obtenue vous affecte en établissement (juillet, août).

UN BARÈME : il permet de classer les stagiaires. Sont pris en compte : le rang d'obtention du concours, la situation familiale, la situation administrative, une bonification pour les stagiaires agrégés.

Pour une information précise et détaillée, consultez notre site www.snes.edu rubrique « concours », puis « affectation ».



FORMULATION DES VŒUX : SOYEZ VIGILANTS !

En mai, vous devrez formuler vos vœux d'académies d'affectation (six maximum). Vous devrez de nouveau indiquer situation familiale et administrative.

C'est cette déclaration qui sera prise en compte et non celle formulée lors de l'inscription au concours. Si vous ne formulez pas de vœux, vous aurez le barème minimum, même si vous êtes en rapprochement de conjoints ou contractuel et aucune révision d'affectation ne sera possible !

En cas d'admissibilité à plusieurs concours, vous devez formuler des vœux pour chacun de ces concours et préciser pour lequel vous optez en cas de double admission.

Imprimez la page écran récapitulatif vos vœux pour chacun des concours afin d'avoir une trace en cas de litige et adressez-nous, dès la saisie des vœux, avant de savoir si vous êtes admis, sans engagement de votre part, la fiche syndicale qui sera téléchargeable en mai sur www.snes.edu rubrique « concours », paragraphe « affectation en stage ».

RÉVISION D'AFFECTATION : QUELLE PROCÉDURE ?

Si, pour une raison avérée, vous souhaitez une académie autre que celle obtenue, il faut contacter le ministère dans les plus brefs délais et nous informer. Nos interventions conjointes permettent parfois une issue positive. Elles restent toutefois très rares... Modifiée ou pas votre affectation est impérative.

REPORT DE STAGE ET AUTRES AFFECTATIONS POSSIBLES

REPORTS DE DROIT : congé maternité, congé parental, service national volontaire.

REPORTS PRÉVUS PAR L'ADMINISTRATION : études doctorales, terminer sa scolarité à l'ENS, effectuer un séjour à l'étranger.

AUTRES AFFECTATIONS : l'année de stage en classe préparatoire après avis de l'inspection générale, en BTS, dans l'enseignement supérieur en qualité de contractuel-doctorant ou d'ATER.

LE RAPPROCHEMENT DE CONJOINTS : S'EN PRÉOCCUPER MAINTENANT

Un fonctionnaire stagiaire peut obtenir une bonification au barème s'il remplit deux conditions cumulatives :

- être marié, lié par un PACS, en concubinage avec au moins un enfant reconnu par l'un et l'autre des parents (ou enfant à naître) ;
- le conjoint exerce une activité professionnelle ou est inscrit comme demandeur d'emploi, ce qui exclut les étudiants et les stagiaires.

Il faut demander en vœu 1 l'académie correspondant au lieu d'activité professionnelle du conjoint.

Si vous comptez vous marier, vous marier après avoir formulé vos vœux, et avant la date limite arrêtée dans la note de service (fixée au 30 juin dans celle de l'année dernière), indiquez sur SIAL le rapprochement de conjoints. L'administration rectorale demandera aux lauréats de produire les pièces justificatives de leur situation indiquée sur SIAL.

L'ANNÉE DE STAGE

CONDITIONS DE STAGE

Le temps de service des Agrégés stagiaires est compris entre 7 et 9 heures rémunérées temps plein ; ils ont un tuteur de terrain. Leur formation est adaptée et délivrée par l'ÉSPÉ. Ces conditions devraient être maintenues à la rentrée 2019 sous réserve de modifications apportées à la note de service « conditions de stage des lauréats de concours 2019 ». **Renvoyez-nous la fiche détachable ci-contre pour être tenus informés !**

TRAITEMENT DES STAGIAIRES

Votre traitement va évoluer selon les échelons que vous atteindrez. Au 1/09/2019, sauf en cas de reclassement à des services publics antérieurs, vous serez au 1^{er} échelon, à l'indice 443 pendant un an et vous percevrez un salaire net de 1 655,83 € en zone 3. À ce traitement s'ajoutera l'Indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE) pour moitié de son montant annuel, soit environ 600 €/an. Si vous avez des enfants, vous pouvez percevoir également le supplément familial de traitement (SFT) : 2,29 € pour un enfant, 73,79 € pour deux, 183,56 € pour trois puis 130,81 € par enfant en plus au-delà de trois.

**Pour sécuriser
les études
vers nos métiers**



snes
fsu

Le SNES, pour agir ensemble



FORMATION : LES PROPOSITIONS DU SNES-FSU

Faciliter l'accès au niveau master à tous les étudiants par la mise en place d'une allocation d'autonomie.

Sécuriser les parcours et lutter contre la crise de recrutement par :

- la mise en place de prérecrutements à partir de L3 sur concours nationaux. Les prérecrutés seraient élèves-professeurs donc salariés avec versement de la pension civile. En contrepartie, ils suivraient les masters disciplinaires spécialité enseignement ou éducation, se présenteraient aux concours et signeraient un engagement de cinq ans avec l'État ;
- la revalorisation des rémunérations et des conditions de travail.

Une formation de haut niveau intégrant tous les aspects du métier et en lien avec la recherche. Nous proposons des modules d'épistémologie dès la licence, et progressivement en master disciplinaire spécialité enseignement : didactique, sociologie, psychologie de l'enfant apprenant, la rédaction d'un mémoire de

recherche, des stages d'observation et de pratique accompagnée en tant qu'objet d'étude.

Des concours ouverts à tous

Les étudiants et les professionnels en reconversion s'orientant plus tardivement vers nos métiers doivent pouvoir se présenter et réussir les concours.

Une entrée progressive dans le métier

Le service en responsabilité des stagiaires devrait correspondre au 1/3 du service d'un titulaire, le temps libéré servant à suivre une formation adaptée à son cursus antérieur, à avoir un retour réflexif sur sa pratique et préparer ses cours...

Dans le même objectif, les titulaires auraient une demi-décharge la première année d'exercice et une décharge d'un tiers-temps la seconde.

Une formation continue tout au long de la carrière.

LE SNES-FSU VOUS INFORME...

Consultez le site, contactez-nous, **renvoyez-nous sans attendre la fiche-contact ci-jointe** (sans engagement).

ET VOUS AIDE...

Début juillet, le ministère de l'Éducation nationale édite un projet d'affectation des lauréats de concours. Ce listing est communiqué aux organisations syndicales par voie informatique. Les militants du SNES-FSU effectuent un lourd travail de vérification des vœux, des barèmes et du respect des règles d'affectation. Au-delà, le SNES-FSU intervient auprès de l'administration pour la prise en compte de situations individuelles compliquées liées à des problèmes familiaux, sociaux, financiers, ou le traitement de cas médicaux difficiles souvent peu traduisibles en nombre de points au barème. Dès maintenant soyez informé en nous renvoyant la fiche ci-jointe. À partir d'avril, vous pourrez télécharger la fiche syndicale de suivi des affectations (sans engagement).

Pour nous contacter

Au siège national :

SNES-FSU : secteur formation initiale et continue, entrée dans le métier.

Tél. : 01 40 63 29 57

Courriel : fmaitres@snes.edu

Adresse postale :

46, av. d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13.

Site internet : www.snes.edu

rubrique « concours »

WWW.SNES.EDU

CANDIDATS AU CONCOURS DE L'AGRÉGATION

Démarche sans engagement de votre part,
fiche à retourner sans attendre à l'adresse suivante :

SNES-FSU

SECTEUR FORMATION DES MAÎTRES

46, AVENUE D'IVRY

75647 PARIS CEDEX 13



CALENDRIER PRÉVISIONNEL SESSION 2019 (ÉTAT AU 11 JANVIER 2019)

DISCIPLINES	ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ		ÉPREUVES D'ADMISSION			
	Dates	Résultats	Lieux	Dates	Résultats	
A GRÉGATION EXTERNE	Allemand	26 au 28/02	NC	LTEN Commerce – 70, boulevard Bessières – 75017 PARIS	NC	NC
	Anglais	26/02 au 1/03	29/04	LGT Jacquard – 2 bis, rue Bouret – 75019 PARIS	27/05 au 24/06	24/06
	Arabe	26/02 au 1/03	6/05	INALCO – 65, rue des Grands-Moulins – 75013 PARIS	15 au 26/06	27/06
	Arts plastiques	19 au 21/03	16/05	École Boule – 9-21, rue Pierre-Bourdan – 75012 PARIS	5 au 14/06	18/06
	Arts appliqués	19 au 21/03	19/04	NC	13/05 au 5/06	7/06
	Basque	25 au 27/02	29/04	Lycée Rodin – 19-27, rue Corvisart – 75013 PARIS	11 au 14/06	19/06
	Biochimie – Génie biologique	11 au 13/03	6/05	Lycée Pierre-Gilles-de-Genes – 75013 PARIS	11 au 21/06	24/06
	Catalan	25 au 27/02	29/04	Lycée Rodin – 19-27, rue Corvisart – 75013 PARIS	11 au 14/06	19/06
	Économie et Gestion Administration	11 au 13/03	9/05	LGT les 3 Sources – 110, chemin du Valentin – 26500 BOURG-LÈS-VALENCE	5 au 21/06	21/06
	Économie et Gestion Finance	11 au 13/03	9/05	LGT les 3 Sources – 110, chemin du Valentin – 26500 BOURG-LÈS-VALENCE	5 au 21/06	21/06
	Économie et Gestion Marketing	11 au 13/03	9/05	LGT les 3 Sources – 110, chemin du Valentin – 26500 BOURG-LÈS-VALENCE	5 au 21/06	21/06
	Économie et Gestion Production	11 au 13/03	9/05	LGT les 3 Sources – 110, chemin du Valentin – 26500 BOURG-LÈS-VALENCE	5 au 21/06	21/06
	Économie et Gestion Système d'info	11 au 13/03	9/05	LGT les 3 Sources – 110, chemin du Valentin – 26500 BOURG-LÈS-VALENCE	5 au 21/06	21/06
	Espagnol	26 au 28/02	3/05	LGT Turgot – 69, rue de Turbigo – 75003 PARIS	NC	NC
	Géographie	19 au 22/03	15/05	UFR Géo – 191, rue Saint-Jacques – 75005 PARIS	17/06 au 1/07	2/07
	Grammaire	25/02 au 1/03	30/04	Lycée Victor-Duruy – 33, boulevard des Invalides – 75007 PARIS	1 au 4/07	5/07
	Hébreu	26/02 au 1/03	NC	NC	NC	NC
	Histoire	19 au 22/03	17/05	BIU de la Sorbonne – Université Paris 1 – 47, rue des Ecoles – 75005 PARIS	13/06 au 5/07	5/07
	Italien	26 au 28/02	30/04	Université Jean-Moulin Lyon 3 – 18, rue Chevreul – 69007 LYON	27/05 au 7/06	12/06
	Langue et culture japonaises	26/02 au 1/03	24/04	BULAC – 65, rue des Grands-Moulins – 75013 PARIS	11 au 13/06	17/06
	Lettres classiques	25/02 au 1/03	7/05	Lycée Berlioz – 16, avenue de Paris – 94300 VINCENNES	15/06 au 4/07	5/07
	Lettres modernes	25/02 au 1/03	9/05	LGT Turgot – 69, rue de Turbigo – 75003 PARIS	4/07	4/07
	Mathématiques	21 au 22/03	17/05	LGT Louis-Pasteur – 59800 LILLE	19/06 au 5/07	8/07
	Musique	19 au 21/03	16/05	Lycée général Marcel-Sembat – 76300 SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN	17 au 22/06	25/06
	Philosophie	19 au 21/03	6/05	Univ. Paris 1 Panthéon Sorbonne – 12, place du Panthéon – 75005 PARIS	25/05 au 29/06	1/07
	Physique-Chimie	11 au 13/03	15/05	LGT d'Arsonval – 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS	15/06 au 3/07	5/07
	Physique option Physique	11 au 13/03	22/05	Lycée M.-Berthelot – 6, bd M.-Berteaux – 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS	12/06 au 2/07	5/07
	SES	11 au 13/03	9/05	Université de Caen – Esplanade de la Paix – 14000 CAEN	16 au 22/06	27/06
	Sciences Industrielles Ingénierie des Constructions	11 au 13/03	10/05	LGT La Martinière-Monplaisir – 41, rue Antoine-Lumière – 69008 LYON	16 au 24/06	28/06
	Sciences Industrielles Ingénierie Electrique	11 au 13/03	10/05	LGT La Martinière-Monplaisir – 41, rue Antoine-Lumière – 69008 LYON	16 au 21/06	27/06
	Sciences Industrielles Ingénierie Mécanique	11 au 13/03	10/05	LGT La Martinière-Monplaisir – 41, rue Antoine-Lumière – 69008 LYON	16 au 26/06	27/06
	Sciences Industrielles Ingénierie Informatique	11 au 13/03	10/05	LGT La Martinière-Monplaisir – 41, rue Antoine-Lumière – 69008 LYON	16 au 27/06	1/07
	SVT	11 au 13/03	7/05	Lycée Saint-Louis – 44, boulevard Saint-Michel – 75006 PARIS	6 au 15/06	17/06
Sciences médico-sociales	12 au 13/03	6/05	LP Etienne-Jules-Marey – 154, rue de Sully – 92100 BOULOGNE	17 au 19/06	20/06	
S PÉCIALE	Anglais	26/02	23/03	Lycée Jacquard – 2, bis rue Bouret – 75019 PARIS	28 au 30/06	1/07
	Lettres modernes	25 au 27/02	17/05	LGT Louis-Pasteur – 1, rue des Urbanistes – 59800 LILLE	19/06 au 5/07	8/07
	Mathématiques	21/03	17/05	LGT Pasteur – 1, rue des Urbanistes – 59800 LILLE	19/06 au 5/07	8/07
	Physique option Chimie	11/03	15/05	LGT d'Arsonval – 65, rue Pont-de-Crêteil – 94100 SAINT-MAUR	27/06 au 5/07	5/07
	Physique option Physique	11/03	22/05	LGT Berthelot – 6, boulevard Maurice-Berteaux – 94100 SAINT-MAUR	12 au 18/06	21/06

NC : non communiqué

AGRÉGATION EXTERNE	POSTES 2019	Inscrits 2019	RAPPEL SESSION 2018							Liste complém.	Admis/présents
			Postes	Inscrits	Présents	Présents par poste	Admissibles	Admis			
Philosophie	73	1 277	61	1 270	647	10,6	139	61		9,4 %	
Lettres classiques	71	287	71	304	169	2,4	119	53		31,4 %	
Grammaire	9	54	9	65	28	3,1	18	9		32,1 %	
Lettres modernes	115	1 379	119	1 352	614	5,2	297	119		19,4 %	
Histoire	72	1 363	72	1 467	679	9,4	152	72		10,6 %	
Géographie	28	464	28	455	168	6,0	58	28		16,7 %	
Sciences économiques et sociales	44	600	34	670	209	6,1	72	34		16,3 %	
Allemand	50	371	65	411	189	2,9	114	50		26,5 %	
Anglais	151	1 838	165	2 101	920	5,6	365	165		17,9 %	
Arabe	3	142	3	139	42	14,0	8	3		7,1 %	
Espagnol	50	822	58	834	331	5,7	131	58		17,5 %	
Hébreu	1	22	0								
Italien	5	163	8	187	62	7,8	19	8		12,9 %	
Langue et culture japonaises	2	17	0								
Russe	0		3	57	24	8,0	6	3		12,5 %	
Mathématiques	391	3 264	381	3 627	1 529	4,0	809	315		20,6 %	
Sciences physiques : – Physique	78	1 146	72	1 352	485	6,7	155	72		14,8 %	
– Chimie	38	683	29	793	260	9,0	72	29		11,2 %	
Sciences de la vie, sciences de la Terre et de l'univers	65	1 230	76	1 359	578	7,6	178	76		13,1 %	
Biochimie-génie biologique	10	296	6	271	59	9,8	14	7		11,9 %	
Sil : – Ingénierie mécanique	34	525	29	572	257	8,9	73	29		11,3 %	
– Ingénierie électrique	24	532	22	622	254	11,5	48	22		8,7 %	
– Ingénierie informatique	14	244	12	280	105	8,8	28	12		11,4 %	
– Ingénierie des constructions	22	246	20	265	104	5,2	47	20		19,2 %	
Sciences médico-sociales	5	288	4	311	122	30,5	10	4		3,3 %	
Économie et gestion : – A : Administration	26	661	26	644	195	7,5	53	24		12,3 %	
– B : Finance et contrôle	35	513	35	530	159	4,5	70	29		18,2 %	
– C : Marketing	26	839	26	880	277	10,7	58	26	11	9,4 %	
– D : Système d'information	7	91	7	132	46	6,6	18	5		10,9 %	
– E : Production de services	0		3	86	27	9,0	6	1		3,7 %	
Musique	30	209	32	231	120	3,8	48	30		25,0 %	
Arts : – A : Arts plastiques	20	686	24	754	407	17,0	51	24		5,9 %	
– B : Arts appliqués	14	229	12	257	107	8,9	32	12		11,2 %	
Langues de France option Basque	1	11	0								
Langues de France option Breton	0		1	45	12	12,0	3	1		8,3 %	
Langues de France option Catalan	1	15	0								
Langues de France option Corse	0		1	14	6	6,0	2	1		16,7 %	
Langues de France option Occitan-Langue d'Oc	0		1	48	20	20,0	4	1		5,0 %	
Éducation physique et sportive	40	1 092	40	1 255	387	9,7	107	40		10,3 %	
TOTAL	1 555	21 599	1 555	23 640	9 598	6,2	3 384	1 443	11	15,0 %	
S PÉCIALE	Lettres modernes	12	156	12	132	50	4,2	21	12		24,0 %
	Anglais	10	98	10	110	51	5,1	23	10		19,6 %
	Mathématiques	16	238	16	279	109	6,8	37	15		13,8 %
	Physique option Chimie	5	234	0							
	Physique option Physique	12	234	12	312	121	10,1	25	12		9,9 %
	SVT	5	231	0							
Biochimie Génie biologique	0		5	268	104	20,8	10	4		3,8 %	
TOTAL	60	1 191	55	1 101	435	7,9	116	53		12,2 %	